

Pour la justice allemande, incendier une synagogue serait un acte critique justifié

écrit par Fallaci | 15 janvier 2017



On attend à présent que la justice française dise que mettre des têtes de cochon sur une mosquée ou l'incendier est un acte critique justifié.

Justice allemande : « incendier une synagogue n'est pas un acte antisémite »

Rien ne change, tout recommence.

Un tribunal allemand de la ville de Wuppertal a confirmé vendredi dernier une décision de première instance, qualifiant la tentative d'incendier une synagogue « d'acte critique justifié » et non d'acte antisémite.

Au cours de l'été 2014, trois « Allemands » palestiniens lancèrent des cocktails Molotov contre la synagogue de Wuppertal.



En 2015, la Cour jugea que ces trois hommes visaient par cet acte seulement à attirer l'attention sur le conflit Gaza-Israël. (En 2014, Israël lança l'opération « Bordure protectrice » pour arrêter la pluie de roquettes lancée par le Hamas sur le pays) Elle estima que cette attaque n'avait pas été motivée par l'antisémitisme.

La sentence fut dès lors très indulgente. Les trois « sensibles défenseurs » de la cause palestinienne, Mohammed E., 31 ans, Ismail A., 26 ans et Mohammad A., 20 ans, furent condamnés à une peine avec sursis.

A noter que les tribunaux allemands refusent fréquemment de communiquer les noms des criminels, afin de protéger leur vie privée. Circonstances atténuantes, les accusés avaient bu de l'alcool et aucune personne ne fut blessée à l'intérieur de la synagogue. C'est un jeune de treize ans, domicilié près de la synagogue, qui, apercevant des flammes, donna l'alerte.

Rappel historique troublant



L'ancienne synagogue de Wuppertal fut incendiée par les nazis dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, nuit funèbre, nommée « Nuit de Cristal », au cours de laquelle les pogroms lancés par les nazis contre les Juifs allemands embrasèrent l'Allemagne d'Hitler.



Après les nazis, les islamo-nazis essayent de perpétuer les traditions du Troisième Reich.

Quelques jours auparavant, Free Palestine, avait été tagué le mur de la synagogue.

En ce début d'année, Dreuz a besoin financièrement de votre soutien, cliquez sur : [Paypal.Dreuz](#), et indiquez le montant de votre contribution.

La justice allemande d'aujourd'hui rappelle singulièrement celle des années trente. Cette décision est l'apothéose de la bassesse politique de la classe allemande, qui s'agenouille devant l'islam et ses soldats, pour favoriser quoi, le « vivre

ensemble » ?

Une tentative d'incendier une mosquée serait-elle justifiée par un tribunal allemand comme un acte critique pleinement justifié suite aux attaques terroristes islamistes dont sont victimes d'innocents civils allemands ? Evidemment non !

Cette décision de justice inique illustre la volonté désespérée des autorités allemandes d'apaiser leur population musulmane en croissance rapide et de plus en plus agressive.

Illusion des plus naïves.

Toutefois, cette décision aberrante et difficilement justifiable ne laissa pas Volker Beck, un leader des Verts, indifférent. Il déclara que l'attaque de la synagogue était bien motivée par l'antisémitisme :

« Cette décision est erronée. Vouloir incendier une synagogue en Allemagne à cause d'un conflit au Moyen-Orient ne peut être motivé que par l'antisémitisme. Les Juifs en Allemagne n'ont rien à voir avec le conflit au Moyen-Orient, tout comme les chrétiens, les athées ou les musulmans. L'ignorance du système judiciaire à l'égard de l'antisémitisme est une source d'inquiétude particulièrement alarmante pour les Juifs en Allemagne »

Pour un politicien lucide, combien d'aveugles ?

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © traduction et adaptation Rosaly pour [Dreuz.info](http://dreuz.info).

Sources : German court calls synagogue torching an act to criticize Israel – by Benjamin Weinthal, Jerusalem Post

<http://www.dreuz.info/2017/01/14/justice-allemande-incendier-une-synagogue-nest-pas-un-acte-antisemite/>